Abitibi OUEST

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-OJIMA CONCERNANT LA TROISIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le rôle triennal d'évaluation foncière du territoire non organisé Rivière-Ojima, sera, en 2024, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ABITIBI-OUEST
11, 5e Avenue Est
LA SARRE (Québec) J9Z 1K7

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 15 septembre 2023

Normand Lagrange
Greffier-trésorier
Directeur général